

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

L'objectif principal est d'obtenir un diplôme sur la base de son expérience professionnelle sans avoir recours un cursus de formation.

### Avant de démarrer une VAE :

- Identifiez les **certifications existantes** en lien avec son métier ou sa fonction quel que soit le ministère certificateur.  
Il s'agit dans un premier temps de s'assurer que ses activités occupées et ses compétences correspondent au moins en grande partie au **référentiel VAE** de la certification visée. Une correspondance de 80% ou plus est en effet un bon indice de réussite potentielle.
- Entreprendre une démarche de VAE c'est
  - obtenir une reconnaissance au travers d'un diplôme
  - pouvoir évoluer professionnellement
  - valoriser son diplôme dans son entreprise ou sur le marché du travail

### 1ère étape : Le livret 1, dossier de recevabilité et l'accompagnement.

La première étape consiste à obtenir l'accord préalable du certificateur, c'est à dire l'école, l'université ou le ministère qui délivre le diplôme sélectionné.  
C'est la phase de recevabilité.

Pour obtenir la recevabilité, il faut présenter au certificateur un résumé de sa carrière professionnelle ainsi que de ses compétences.

Ce dossier de 4 à 5 pages s'appelle dossier de recevabilité ou Livret 1.

L'organisme certificateur émettra, à la suite de la réception de ce dossier, un avis favorable ou défavorable de recevabilité en fonction de la cohérence entre son parcours professionnel et le diplôme visé.

Des pièces justificatives sont à fournir selon son statut : Bulletins de salaires, attestations d'employeurs, justifications de ses activités extra-professionnelles bénévoles ou associatives...

À la suite de cette demande, le certificateur communiquera son accord ou son refus dans le délai d'un à deux mois.

La recevabilité vous donne l'autorisation de présenter son dossier au jury après avoir réalisé le livret 2.

### 2ème étape : Le livret 2, dossier de validation et l'accompagnement.

Le contenu du livret 2 est fixé par l'organisme qui délivre la certification, le titre, le diplôme ou le certificat de qualification professionnelle.

Le livret 2 peut comprendre, en fonction des diplômes et des certifications visées, de 50 à 200 pages.

Le but de ce livret est de prouver ce qui a été acquis, grâce à ses expériences professionnelles ou extra-professionnelles, les compétences nécessaires pour être certifié.

### 3ème étape : Le jury.

Après le dépôt du livret 2, le bénéficiaire est convoqué par un jury pour un entretien. Composé d'un quart de professionnels au moins, il est là pour vérifier l'authenticité des déclarations et pour faire compléter ou développer certaines informations le cas échéant.

Cet entretien permet au candidat de se présenter et d'échanger avec le jury sur son expérience professionnelle et sa pratique.

### 4ème étape : Le diplôme.

Le jury prononce soit :

- La validation totale et attribue le titre, le diplôme ou le certificat
- Une validation partielle et précise la nature des connaissances, des compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- Un refus de délivrance et conseille de nouvelles démarches. Ce cas est heureusement le plus rare

Ce diplôme est en tout point identique à ce même diplôme obtenu en suivant le cursus d'études habituel

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Issu de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, ce dispositif permet de valider ses acquis par l'obtention de tout ou partie d'une certification.

La validation des acquis de l'expérience, appelée VAE, permet d'obtenir l'intégralité ou en partie un diplôme, un certificat de qualification ou un titre professionnel, en suivant une démarche de certification sur la base de vos expériences professionnelles et vos compétences déjà acquises.

Objectifs de la démarche :

- ✓ Obtenir une certification
- ✓ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- ✓ Valider son expérience pour soi
- ✓ Faire reconnaître ses compétences
- ✓ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ✓ Changer d'emploi
- ✓ Évoluer professionnellement
- ✓ Développer sa confiance en soi

A l'issue de la prestation, le candidat sera capable de valoriser tant à l'écrit (livret 2) qu'à l'oral (entretien avec le jury) son expérience professionnelle en vue de l'obtention totale ou partielle d'un titre, certificat ou diplôme professionnel

## COMPETENCE VISEE

Présenter au jury certificateur un dossier recevable en vue de l'obtention du diplôme choisi et pouvoir justifier de son expérience dans le domaine.

## LE DEROULE TYPE

Phase	Thèmes	Séquence	Echéance
Phase préalable	1 heure	Entretien informatif gratuit et sans engagements Accueil, analyse de la situation, définition des besoins, objectifs personnels et professionnels de la VAE, présentation du déroulement et méthodologie, planning des séances.	Entretien préalable gratuit et sans engagement
		Vérifier le nombre d'années d'expérience dans le métier Définition du cadre de l'accompagnement Présentation du dispositif et de la démarche	
Pré-VAE  Livret 1 Accompagnement au choix du diplôme, certification ou titre Dossier de recevabilité	1. Diagnostic de la VAE	- Définition du cadre de l'accompagnement : Acte d'engagement - Présentation du dispositif et de la démarche V.A.E. - Présentation du livret 2 et des attentes du jury VAE - croisement entre les référentiels sélectionnés et les compétences acquises - Travail sur les motivations et sur l'expression écrite des motivations : Outil : Swot - Présentation du référentiel du diplôme, des fonctions et des compétences associées et conseils bibliographiques - Identifier les exigences du métier - Se faire une représentation complète des fonctions du métier et ses acquis Outils : Référentiel – Fiche de poste – Sites : Fiche Rome - Studyrama - Apec...	A partir du 11 <sup>ème</sup> jour ouvré après le RDV préalable  1 à 2 mois
		4 à 6 heures	
Accompagnement à la VAE  Livret 2  Constitution du dossier de validation  10 à 18h	3 Présenter son parcours & Acquis d'expérience en lien avec le référentiel	- Travail sur la notion de compétence - Mise à plat de l'expérience professionnelle et bénévole - Présentation & Elaboration d'un outil « Tranche de vie » : travail sur son itinéraire - Travail sur le choix des expériences : identification des expériences en lien avec le métier. Outil : Mes acquis d'expérience - Outil : Activités professionnelles & Extraprofessionnelle : Compétences - Outil : Verbes d'action-description de l'expérience - Mise en correspondance des compétences, des savoir-faire et des connaissances avec le référentiel de la certification visée	A partir de la notification de recevabilité
	4 Identification des 4 activités en lien avec le référentiel	- Identifier au moins 4 activités - Comment décrire une expérience : cadre de l'intervention, environnement institutionnel de la structure, position dans la structure ? - Comment décrire une situation de travail ? - Travail sur la description de situations de travail	
	5 Décrire une situation de travail, décrire une expérience ; entretien d'explicitation	- Travail sur la description d'une expérience (présentation du cadre, description des situations de travail en lien avec les fonctions, analyse globale de l'expérience) - Formaliser et valoriser ses compétences, ses fonctions et ses responsabilités - Outil : Analyse d'une réalisation – QQOCP - Support pour l'entretien d'explicitation - Travail sur la description des activités, des tâches	De 3 à 12 mois
	6 Décrire et valoriser son expérience devant un jury	- Présentation du cadre de l'oral et des attentes du jury - Outil : Support Préparation orale + questions types en fonction de la certification	
	7 Techniques de communication	- Préparation à la soutenance de jury : simulations de jury et conseils - Présentation de son dossier	
8 Suivi post-jury  2h	Synthèse de l'accompagnateur sur l'oral Remise des documents de fin d'accompagnement VAE : <b>Questionnaire d'évaluation à chaud, attestation de présences, attestation de formation</b> Si validation partielle ou non obtention de la validation, recherche de solution et définition d'un plan d'action		

## Validation des Acquis de l'Expérience Parcours individualisé

### DISPOSITIF

Issu de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, ce dispositif permet de valider ses acquis par l'obtention de tout ou partie d'une certification.

La validation des acquis de l'expérience, appelée VAE, permet d'obtenir l'intégralité ou en partie un diplôme, un certificat de qualification ou un titre professionnel, en suivant une démarche de certification sur la base de vos expériences professionnelles et vos compétences déjà acquises.

Objectifs de la démarche :

- ✓ Obtenir une certification
- ✓ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- ✓ Valider son expérience pour soi
- ✓ Faire reconnaître ses compétences
- ✓ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ✓ Changer d'emploi
- ✓ Évoluer professionnellement
- ✓ Développer sa confiance en soi

### COMPETENCE VISEE

Présenter au jury certificateur un dossier recevable en vue de l'obtention du diplôme choisi et pouvoir justifier de son expérience dans le domaine.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la prestation, le candidat sera capable de valoriser tant à l'écrit (livret 2) qu'à l'oral (entretien avec le jury) son expérience professionnelle en vue de l'obtention totale ou partielle d'un titre, certificat ou diplôme professionnel

### PROGRAMME

PHASE 1. TREMPLIN PROFESSIONNEL

**Accompagnement au choix du diplôme, certification ou titre et dossier de recevabilité - Livret 1**

1) *l'information préalable*

- Analyse de la demande et de la situation (pertinence de la VAE)
- Vérification des conditions requises pour entrer dans le processus VAE (faisabilité de la VAE)
- Aide au positionnement

2) *l'accompagnement (sur mesure et personnalisé)*

- Identification et recensement des compétences et capacités issues des acquis professionnels
- Choix de la certification pertinente au regard du projet et de la situation
- Confrontation des acquis à un référentiel (diplôme)
- Aide à la constitution et à la rédaction du dossier de recevabilité
- Modalités administratives, rassembler les pièces justificatives : CV, Lettre de motivation, CERFA, et vérification
- Mise en lien avec le service valideur et assurer le suivi

## PHASE 2. ACCOMPAGNEMENT

### Constitution du dossier de validation – Livret 2

- Exprimer ses motivations à l'écrit et à l'oral
- S'approprier le référentiel professionnel du diplôme visé
- Choisir les missions les plus pertinentes à décrire par rapport au référentiel
- Décrire des situations de travail ou des missions
- Illustrer son travail/ses missions par des documents concrets
- Repérer et analyser des compétences professionnelles et personnelles
- Reconnaître, valoriser et évaluer son parcours antérieur et ses acquis
- Formaliser ses compétences à l'écrit
- Savoir se présenter devant les évaluateurs et/ou le jury

## PHASE 3. LE PASSAGE DEVANT JURY

Afin de mieux appréhender le jury, environ 3 semaines avant, nous vous proposons de participer à un atelier collectif d'une demi-journée ou en séance individuelle. Cette session vous permet de vous préparer aux techniques de communication sous forme de jeux de rôle qui intègrent les thèmes suivants :

- « maîtriser sa parole devant un jury »
- « assertivité et techniques de PNL »
- « techniques de self-marketing » (*ou comment 'se vendre'*)

## PHASE 4. SI VALIDATION PARTIELLE, LE SUIVI POST-JURY

- Recherche de solutions pour pérenniser la démarche entamée
- Plan d'actions à mettre en œuvre en vue d'un nouveau passage devant jury

## MODALITES ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Entretiens en présentiel et/ou synchrone, et travail personnel avec suivi à distance, pendant une durée variable de 6 mois, soit environ 8 entretiens de face à face + guidance par mail ou téléphone en inter-séance (tous les 15 jours ou 1 fois par mois selon les besoins du bénéficiaire).
- Entre chaque séance, les participants réalisent des travaux écrits qui sont retravaillés avec l'accompagnateur.
- Ce travail d'écriture personnel régulier entre les séances est absolument nécessaire pour le bon déroulement de l'accompagnement.
- Une grille de suivi de progression permet d'évaluer le degré d'acquisition du bénéficiaire tout au long de l'accompagnement
- Un dossier pédagogique est remis au stagiaire comprenant le référentiel d'activités professionnelle du diplôme visé
- Un document support mentionnant les activités qu'il décrira dans le livret de validation, un guide de rédaction, le règlement d'examen

## DUREE

24 heures (durée variable selon besoins) + guidance à distance sur une période allant jusqu'à 10 mois

+ *en cas de besoin phase 4 « post-jury » : 2 heures*

La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction :

- des besoins spécifiques du bénéficiaire (choix du diplôme, certification ou titre de recevabilité ; aide à la rédaction, préparation à la soutenance de jury...)
- du niveau du diplôme visé : diplôme jusqu'à BAC + 2 ou BAC + 3 et plus
- du degré d'autonomie du bénéficiaire : accompagnement intensif, classique ou accéléré

Parcours individuel et 100% personnalisé, Confidentialité totale, Neutralité, Bienveillance.

## LES MODULES ET LES TARIFS

Le module	Durée totale	Nombre d'heures de face à face En présentiel ou en distanciel synchrone	Nombre d'heures de travail personnel	Tarif TTC
1. Module 1 La pré-VAE : Tremplin professionnel	5h à 10h	5h	5h et plus	600 €
2. Module 2 l'accompagnement à la VAE Complet	8 à 24h	18h	11h à plus	2 000 €
<i>Accompagnement accéléré</i>	8h à 24h	8h	16h et plus	1 150 €
<i>Accompagnement classique</i>	11h à 24h	11h	13h et plus	1 500 €
<i>Accompagnement intensif</i>	14h à 24h	14h	10h et plus	1 850 €
<i>Accompagnement personnalisé</i>	Jusqu'à 24h	Selon profil	Selon profil	Jusqu'à 3 000 €
3. La préparation au Jury	20h à 24h	4h (2 X 2h)		500 €
4. Le suivi post-jury	14h à 24h	2h		1 800 €

\* Nous attirons votre attention sur le point suivant : notre prestation d'accompagnement à la VAE ne comprend pas les frais d'inscription auprès de l'organisme certificateur et de passage devant le jury. Ceux-ci restent à la charge du bénéficiaire.

## MODALITES ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Entretiens en présentiel et/ou synchrone, et travail personnel avec suivi à distance, pendant une durée variable de 6 mois, soit environ 8 entretiens de face à face + guidance par mail ou téléphone en interséance (tous les 15 jours ou 1 fois par mois selon les besoins du bénéficiaire).
- Entre chaque séance, les participants réalisent des travaux écrits qui sont retravaillés avec l'accompagnateur.
- Ce travail d'écriture personnel régulier entre les séances est absolument nécessaire pour le bon déroulement de l'accompagnement.
- Une grille de suivi de progression permet d'évaluer le degré d'acquisition du bénéficiaire tout au long de l'accompagnement.
- Un dossier pédagogique est remis au stagiaire comprenant le référentiel d'activités professionnelle du diplôme visé
- Un document support mentionnant les activités qu'il décrira dans le livret de validation, un guide de rédaction, le règlement d'examen

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DUREE

Pour se positionner sur un module spécifique, l'entretien préliminaire permet de co-définir les objectifs en fonction des attentes et besoins du bénéficiaire, eux-mêmes déterminés sous la forme d'un échange libre.

Un devis précisant le montant global en TTC est soumis au bénéficiaire soit par email, par courrier ou par voie dématérialisée ou sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ou celle de pôle emploi.

Une VAE peut se dérouler entre 4 semaines et 12 mois.

## MODALITES D'EVALUATION

INTERACTIF fait évaluer la qualité de sa prestation par le bénéficiaire.

Evaluation continue en suivant la progression de l'accompagnement et le degré d'acquisition en évaluant la capacité à s'approprier le référentiel professionnel du diplôme visé, à reconnaître, valoriser et évaluer son parcours antérieur et ses acquis, décrire des situations de travail ou des missions, décrire des activités en lien avec la technique QQOCQ, formaliser ses compétences à l'écrit et se présenter devant le jury.

Evaluation « à chaud » à l'issue de la prestation

Evaluation « à froid » à 6 mois

Suivi personnalisé durant 1 an après la fin de l'accompagnement afin de mesurer les bénéfices tirés, s'informer sur les résultats du Jury et proposer le cas échéant un suivi post-jury.

## PREREQUIS

Justifier d'une expérience (professionnelle et/ou extraprofessionnelle) acquise en France ou à l'étranger de 1 année en continu ou non, en rapport direct avec la certification visée

## PUBLIC VISE

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim...), bénévole, non salariée, de volontariat ou syndicale ou ayant exercé une fonction politique (conseiller municipal, conseiller général ou conseiller régional), souhaitant demander la validation des acquis de son expérience.

## TYPE DE PARCOURS DE FORMATION

Individualisé avec possibilité d'organiser des ateliers collectifs

## REFERENT PEDAGOGIQUE

Katia CATILLON [katia.catillon@interactif.eu](mailto:katia.catillon@interactif.eu) tél. 01 47 23 84 20

## PROFIL CONSULTANTS

Les consultants en VAE sont des professionnels expérimentés. Ils sont tous issus du terrain, ils ont une formation universitaire ou grande école.

## DELAI D'ACCES

Possibilité de s'inscrire jusque 11 jours ouvrés avant le démarrage

## LIEU DE REALISATION

PARIS 01, 06, 08, 09\*, 10, 11\*, 13\*, 14\*, 15, 18\*, 19\*, 20\*

IDF : LA DEFENSE, VINCENNES, CHOISY-LE-ROI, SAINT-DENIS, MONTRouGE, VANVES, BOURG-LA-REINE

AIGUES-MORTES, NANTES, ANGERS, MERIGNAC, COEUVRES ET VALSERY, BEAUVAIS, TREILLES EN GÂTINAIS, HASPARREN, NICE, MONACO

GUADELOUPE

*\*les locaux indiqués par un astérisque ne bénéficient pas d'un accès PMR*

## FINANCEMENT ET MODALITES DE REGLEMENT

- CPF Autonome : inscription et facturation directement par la plateforme Mon Compt Formation. Montant CPF déduit à l'issue de la session.
- Entreprise (Plan de développement des compétences) : règlement 30 jours à réception de facture
- Pôle Emploi : l'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de (co)financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'un bilan de compétences.
- Artisan, indépendant, chef d'entreprise... : prise en charge (totale ou partielle) via des dispositifs spécifiques.
- Financement personnel : règlement en 2 ou 3 fois par virement bancaire ou par chèques encaissables au jour du démarrage puis les mois suivants.



## CADRE LEGAL, CHARTE QUALITE ET CODE DE DEONTOLOGIE

### CADRE LEGAL :

Copier le lien :

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/toute-la-reglementation/toute-la-reglementation-de-la-vae.html>

Le nouveau [Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019](#) du code du travail et du code de l'éducation modifie les modalités d'obtention et de mise en œuvre d'une VAE et apporte des précisions supplémentaires :

- La durée minimum d'activité : un nombre d'heures minimum est désormais requis pour effectuer une validation des acquis. Ce seuil correspond à la durée légale de travail annuel soit 1607 heures. Des exceptions existent pour les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation et les contrats aidés. Dans ce dernier cas de figure, le législateur prend en compte les périodes d'activités en milieu professionnel dans le cadre de l'accompagnement d'un tuteur.

### CHARTRE QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

#### NOS ENGAGEMENTS

- Fournir une information claire et indépendante sur le choix de la certification, les procédures et les étapes et le suivi post jury d'une démarche VAE.
- Proposer des conditions d'accueil adaptées
- Etablir une proposition individualisée adaptée à vos besoins
- Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience
- Mettre à votre disposition des professionnels expérimentés (Réfèrent unique) garants d'une qualité de prestation.
- Faire évaluer chaque accompagnement par le bénéficiaire.

#### LA CHARTE

##### ➤ Fournir une information claire sur les procédures et les étapes d'une démarche VAE

- Apporter les informations utiles à l'appréhension par le candidat des modalités de réalisation d'une démarche VAE.
- Communiquer les coordonnées et faciliter la mise en relation avec les organismes publics et privés en lien avec votre démarche.
- Fournir les informations précises sur les modalités de financement et prises en charge de votre démarche VAE.

##### ➤ Proposer des conditions d'accueil adaptées

- Recevoir votre demande en toute confidentialité et neutralité.
- Faciliter vos démarches par l'établissement d'une convention VAE
- Attribuer un interlocuteur qui sera votre référent unique tout au long de la prestation.

##### ➤ Etablir une proposition individualisée adaptée à vos besoins

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans les trente jours.
- Etablir une proposition individualisée adaptée à votre objectif.
- Etablir avec le candidat un programme et un calendrier.

##### ➤ Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience

- Mettre à votre disposition le référentiel de la certification visée.
- Donner les moyens d'accès documentaires ou multimédia (entre autres pour le RNCP)
- Disposer de connexions Internet et d'outils bureautiques

➤ **Mettre à votre disposition outils et professionnels expérimentés (Réfèrent unique) garants d'une qualité de prestation.**

- Mettre à disposition des outils et supports d'analyse d'expérience adaptés à votre certification.
- Proposer des accompagnants méthodologues expérimentés et qualifiés.
- Apporter un accompagnement méthodologique rigoureux dans le cadre des séances de travail.
- Garantir la qualité des prestations d'accompagnement proposées

## **SIX OU SEPT ETAPES**

1. Une réflexion approfondie permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
2. Un retour sur votre parcours : Il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou titre visé.
3. Un entretien d'analyse descriptive de vos activités : Les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en oeuvre.
4. Une assistance à la description écrite de vos activités : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, tél.).
5. Une préparation de votre entretien avec le jury : l'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.

Et/ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

6. En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles afin de terminer le processus de VAE dans les délais impartis.

Le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions.

L'accompagnateur a un devoir de neutralité au regard de la qualité des compétences identifiées et développés par le candidat. Son rôle est principalement technique, orienté sur l'approche organisationnelle, méthodologique et pédagogique du livret 2.

Faire évaluer chaque accompagnement par le candidat :

Chaque accompagnement réalisé dans un centre interprofessionnel d'accompagnement VAE, adhérent de la FNP-VAE, doit faire l'objet d'une évaluation.

## CODE DE DEONTOLOGIE

### PRINCIPES GENERAUX

- **Respect des droits de la personne.**
- **Compétences** : L'accompagnateur ou conseiller VAE adapte régulièrement ses compétences et connaissances sur les métiers, référentiels, etc. ainsi que ses pratiques d'accompagnement pour aider le bénéficiaire à mieux valoriser son parcours.
- **Responsabilité** : Ses interventions se conforment aux règles du code du travail et des référentiels RNCP.
- **Respect du but assigné** : Les dispositifs méthodologiques mis en place par l'accompagnateur répondent aux motifs de ses interventions, et à eux seulement.
- **Indépendance professionnelle** : L'accompagnateur ne peut aliéner l'indépendance nécessaire à l'exercice de son exercice sous quelque forme que ce soit.

### EXERCICE PROFESSIONNEL

- L'accompagnateur exerce dans les domaines liés à sa qualification, laquelle s'apprécie notamment par sa formation, ses expériences et son intégration au sein de réseaux professionnels dans le respect des chartes qualité.
- Avant toute intervention, l'accompagnateur s'assure du consentement du bénéficiaire.
- L'accompagnateur a une obligation de moyens et pas de résultats.
- L'accompagnateur dispose sur le lieu de son exercice professionnel d'une installation appropriée, de locaux adéquats pour permettre le respect du secret professionnel, et de moyens techniques suffisants, respectant les exigences de la loi handicap sur l'accessibilité
- L'accompagnateur connaît les dispositions légales et réglementaires issues de la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et selon le décret du 30 mai 2019 sur le RGPD.
- La validation de l'expérience se fait selon des modalités officielles. Elle porte sur des disciplines acquises au cours de l'expérience et elle requiert la référence aux exigences du RNCP

## CONDITIONS DE REALISATION

Le livret d'accueil, les engagements du bénéficiaire, le règlement intérieur et les conditions générales de vente, précisent les moyens et les conditions matérielles du déroulement du bilan de compétences.

L'accompagnement est individualisé et sur mesure, le contenu et la durée sont adaptés selon les attentes, les besoins et le profil du bénéficiaire.

Les entretiens en présentiel sont organisés dans des locaux dédiés et respectant les mesures de confidentialité.

Les entretiens en distanciel sont réalisés par visio, selon les possibilités techniques disponibles.

Des supports comprenant des livrables, des documents à consulter, des exercices à faire et des tests sont mis à disposition sur notre plateforme e-learning.

## SITUATION DE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. En cas de non accessibilité, une recherche de solution est recherchée.

Lors de l'entretien préalable, le consultant remplit une fiche qui permet d'identifier les éventuels freins dans cette démarche si le bénéficiaire est en situation de handicap.

Adaptation des moyens : Support projeté adapté mis à disposition sur un ordinateur portable individuel pour les personnes malvoyantes, utilisation possible de l'application AVA pour les personnes malentendantes, rythme adapté et fauteuil ergonomique limitant la fatigabilité.

Référent Handicap : Maei CATILLON [maei.catillon@interactif.eu](mailto:maei.catillon@interactif.eu) 01 47 23 84 20